

D^r FELIX BREMOND

Le Saturnisme Professionnel

(GUERRE A LA CÉRUSE)



PARIS
ROYER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
43, rue de Maubeuge

—
1901



HYGIÈNE SOCIALE

LE SATURNISME PROFESSIONNEL

CONFÉRENCE

faite le 26 Novembre 1900, au Musée social

par le D^r FELIX BREMOND

L'Hygiène est la science sociale
par excellence parcequ'elle touche
à tous les problèmes qui concer-
nent la vie des peuples.

J. ROCHARD.

Si la déclaration des droits de l'homme proclame fièrement que tous les Citoyens de France sont égaux devant la loi, l'hygiène affirme, non sans humilité, que tous les hommes ne sont pas égaux devant la maladie.

En effet, ceux qui travaillent sont tributaires de misères physiques qui n'atteignent point les oisifs, parcequ'il existe des maux spéciaux aux travailleurs, des maladies professionnelles que créent les outillages defectueux, les échafaudages fragiles, les milieux atmosphériques viciés, les températures extrêmes, les manipulations irritantes, les absorptions toxiques, etc., etc.

Depuis longtemps les hygiénistes étudient ces tares fatales du travail, dans le but de les faire cesser ou d'en amoindrir les manifestations. Ramazzini, Fourcroy, Darcet, Parent-Duchatelet, Vernois, Tardieu, Napias, Brouardel, Poincarré, et d'autres, ont accumulé des trésors d'observations propres à diminuer le nombre des invalides du travail, et, cependant, le travail crée toujours des invalides par milliers.

L'indifférence des ouvriers est pour quelque chose, avouons-le, dans la persistance des maladies professionnelles. Qu'il s'agisse de

machines brutales, qui tuent leur homme d'un coup, ou de matières toxiques qui l'empoisonnent lentement, le travailleur met une sorte de fierté à braver leurs dangers. Ce courage professionnel est touchant, cette cranerie du compagnon ne boudant pas à l'ouvrage est presque respectable, cependant il est des corporations ouvrières qui osent la déplorer. La Chambre syndicale des ouvriers peintres de Paris est de celles-là. Elle a pensé que ses adhérents seraient plus prudents, s'ils connaissaient mieux le péril, et c'est pour cela que j'ai l'honneur de causer avec vous, aujourd'hui, des méfaits du plomb, c'est-à-dire du *Saturnisme professionnel*, mal ainsi nommé de son parrain le plomb, métal que les vieux chimistes appellèrent *Saturne*, comme l'ogre mythologique qui dévorait ses enfants.

Le plomb est, par lui-même ou par ses composés, l'agent d'intoxication professionnelle le plus redoutable. Les ouvriers exposés au saturnisme sont excessivement nombreux. On les rencontre dans une infinité de corporations, mais c'est la corporation des peintres et broyeurs de couleurs qui donne le plus gros contingent de malades.

En voici la preuve, en un tableau officiel dressé par le professeur Armand Gautier pour le département de la Seine et présenté au Conseil d'hygiène publique et de Salubrité de Paris dans la séance du 5 avril 1895 :

NOMBRE DE SATURNINS

fournis par les professions principales exposant à l'empoisonnement par le plomb :

Années	1890	1891	1892	1893	TOTAUX
Peintres et broyeurs de couleurs	201	95	206	258	760
Chaudronniers et étameurs	10	12	18	13	53
Vernisseurs	13	15	6	9	43
Plombiers	17	6	13	6	42
Fondeurs	7	11	11	10	39
Coupeurs de poils	5	13	5	7	30
Cérusiers	2	9	10	7	28

Années	1890	1891	1892	1893	TOTAUX
Verriers	6	5	3	2	16
Typographes	3	2	5	4	14
Chapeliers	5	4	1	2	12
Serruriers	4	4	0	2	10
Polisseurs	1	1	2	1	5 (1)

J'ai eu l'occasion d'énumérer les dangers du plomb, lorsque la commission des logements insalubres de la ville de Paris, sur ma proposition et avec l'aide de mon excellent collègue Finance, prit la résolution d'interdire l'emploi de la Céruse dans les travaux de peinture prescrits pour la salubrité. On me pardonnera de reproduire ce travail, tel qu'il fut publié en deux journaux (*Le Mouvement hygiénique* et *Le Parti Ouvrier*) en lui conservant la forme voulue pour impressionner plus vivement les travailleurs intéressés.

« Toute vérité, est un clou sur lequel il ne faut pas craindre de frapper, si on veut le faire entrer profondément. »

En étendant à la science cette image ingénieuse — que Girardin créa pour la politique — nous avons le regret de déclarer que l'hygiène des travailleurs possède un certain nombre de clous, ayant encore grand besoin du marteau.

Le danger résultant de l'emploi de la céruse qui tue, quand on peut la remplacer par le blanc de zinc inoffensif, est un de ces clous rebelles.

(1) Ce tableau, extrait du compte-rendu des travaux du Conseil d'hygiène publique, est suivi de ce commentaire :

« Les peintres et broyeurs de couleurs, qui sont d'ailleurs la catégorie d'ouvriers maniant les préparations plombiques la plus nombreuse, continuent à être aussi les plus frappés. Viennent ensuite les chaudronniers et étameurs et les vernisseurs et ceux dont le métier expose particulièrement aux poussières plombeuses. On remarquera le rang inférieur que tiennent les cérusiers dans cette liste : alors qu'ils étaient autrefois les plus nombreux, *après les peintres*, ils se trouvent placés aujourd'hui au 7^e rang. Il faut voir la cause de cette amélioration, d'une part, dans la disparition de la fabrique de céruse de Clichy où l'on raclait et broyait autrefois la céruse à sec, et aussi dans les précautions que l'on prend généralement aujourd'hui dans les autres fabriques, de surveiller les ouvriers, de ne détacher que sous l'eau et de broyer mécaniquement et directement avec l'huile les grandes masses de céruse ».

Depuis un siècle, les chimistes et les médecins le frappent à coups redoublés ; le clou résiste, il n'est pas encore enfoncé. Pour le faire pénétrer plus avant, un nouvel effort doit être tenté, et les ouvriers doivent le faire : ils le feront, je l'espère, quand je leur aurai fait toucher du doigt une des plaies professionnelles qui les rongent sans les émouvoir.

Qu'il me soit permis d'abord de rappeler quelques généralités.

La céruse, appelée aussi blanc de plomb, blanc d'argent et blanc de Clichy, est, chimiquement parlant, un sel formé par la combinaison de l'acide carbonique avec l'oxyde de plomb. Rien, dans son aspect, n'est de nature à la faire prendre pour une substance dangereuse : on la trouve, dans le commerce, par grosses masses ou pains de un à deux kilogrammes, mélangée avec un peu de craie ou de plâtre. Elle est employée presque toutes les fois qu'il s'agit de peindre les murs, les boiseries, les toiles, etc.

Simplement unie à une huile siccativ, la céruse forme la couleur blanche des barbouilleurs et des enduiseurs ; additionnée de matières colorantes diverses, elle concourt à la composition de toutes les autres couleurs du bâtiment, auxquelles elle donne du corps. Elle est donc maniée constamment par les broyeurs, les enduiseurs, les peintres, les décorateurs, les badigeonneurs, etc.

Quels sont les effets de ce contact permanent ?

Les gencives se colorent en bleu noir au voisinage des dents, ce qui produit un signe caractéristique, appelé « liseré plombique » ; l'haleine devient fétide, la langue semble être constamment baignée d'un liquide sucré ; la face prend une teinte terreuse ; les forces diminuent, l'ouvrier maigrit ; il a la *colique de plomb* ou *colique saturnine*.

Cette maladie, caractérisée par des douleurs si vives qu'on les a nommées *coliques de misere*, est une névralgie des organes digestifs. Elle s'accompagne de rigidité des parois du ventre, de constipation opiniâtre, de hoquets, de nausées et de vomissements. C'est la plus fréquente de toutes les expressions de l'empoisonnement produit par le plomb ; c'est sur les peintres et sur les cérusiers qu'elle frappe le plus souvent.

Sur 1.200 malades atteints de colique saturnine, entrés au seul hôpital de la Charité, dans l'espace de huit ans, plus de la moitié appartenaient aux deux corps d'état que je viens de citer.

Dans une statistique portant sur 1.213 cas de colique, publiée en 1852 par l'*Union Médicale*, on comptait :

- 406 cérusiers ;
- 305 peintres en bâtiments ;
- 47 peintres en voitures ;
- 33 peintres en décors ;
- 3 peintres sur porcelaine. (1)

Une autre statistique, dressée par A. Chevalier, indique que, sur 3,142 malades atteints de coliques saturnines, reçus dans les hôpitaux de Paris, 112 ont succombé.

Dans le compte-rendu des travaux du Conseil d'hygiène de la Seine, pour l'année 1895, le professeur Armand Gautier écrit : « La gravité des cas de saturnisme, par profession, peut être mesurée par le nombre de jours d'hôpital que les malades ont dû subir, le tableau suivant renseigne à ce sujet.

Hospitalisation des peintres et broyeurs de couleurs 22 jours par an.

Chapeliers 21 jours par an.

Vernisseurs 20 jours par an.

Verriers 19 jours par an.

Coupeurs de poils 19 jours par an.

Fondeurs 14 jours par an.

Chaudronniers et étameurs 13 jours par an.

Les publications médicales ne sont pas seules à enregistrer les dangers qu'entraîne l'usage de la Céruse.

En 1835 Gaultier de Claubry disait, dans le *Dictionnaire de l'Industrie* : « Le travail de la Céruse est l'un de ceux qui offrent le plus de dangers pour les ouvriers qui s'y livrent. »

Dans le *Dictionnaire des Arts et Manufactures*, Laboulaye a écrit : « en traitant de la fabrication, nous ne pouvons en disjoin-

(1) « Ce qui frappe surtout dans le tableau qui précède c'est la proportion énorme des ouvriers des fabriques de blanc de céruse et des peintres en bâtiments, c'est-à-dire de ceux qui préparent la céruse et de ceux qui l'appliquent. Cette remarque est de la plus haute importance car elle fait ressortir avec une grande force la nécessité de supprimer la fabrication et l'emploi d'un produit aussi dangereux que l'est la céruse, s'il est vrai, comme nous le croyons démontré maintenant, qu'on peut le remplacer par un autre produit aussi utile et sans danger, l'oxyde de zinc. »

dre la question de salubrité, qui a si justement ému l'opinion publique ; on sait, en effet, que les ouvriers qui fabriquent la céruse et les peintres qui l'emploient sont sujets à des coliques saturnines, extrêmement graves, dont les effets se prolongent et sont parfois mortels. »

Toutes les constitutions et tous les tempéraments sont également susceptibles d'être atteints par la céruse. Les individus forts comme les individus faibles, les sanguins comme les nerveux, les gras aussi bien que les maigres, les hommes et les femmes peuvent contracter les maladies saturnines, la colique et ses complications.

Ces nouvelles affections, qui viennent se greffer sur l'ancienne, ne sont pas moins terribles. Ce sont :

1° Des douleurs et des crampes, siégeant au hasard ou isolément dans les articulations ;

2° L'abolition du mouvement dans les muscles extenseurs des poignets et des doigts, empêchant tout travail manuel.

3° La perversion de la sensibilité de la main tout entière, faisant de l'ouvrier un véritable infirme ;

4° La perte de la parole, qui abrutit ;

5° La perte de la vue, après laquelle l'existence n'est plus rien ;

6° La folie, avec laquelle la vie est de trop.

Ajoutez à tout cela l'action désastreuse du plomb s'exerçant sur la génération future ; songez que l'enfant de l'ouvrier saturnin est intoxiqué même avant d'avoir ouvert les yeux à la lumière, et vous comprendrez que cet ensemble de maux ne peut laisser indifférent le travailleur, père de famille, qui en est menacé en lui-même et dans les siens.

S'il vous fallait des chiffres brutalement éloquentes, pour vous émouvoir au moment où votre femme apprête une layette, un médecin des hôpitaux de Paris, M. Constantin Paul, pourrait vous en fournir. Sur 141 grossesses par père saturnin, le Dr Paul Constantin a constaté : 82 avortements, 4 naissances avant terme, 5 morts-nés. Sur les 50 enfants bien venus, 20 sont morts la première année et 15 entre un et trois ans.

Le danger permanent, couru par les ouvriers manipulant la céruse, devait fatalement appeler l'attention des philanthropes. Cela n'a pas manqué.

Sans parler des médecins tels que Tanquerel des Planches, Chomel, Gendrin, Sabatier, Richelot, Melsens, Trouseau, Méhu, Bouchardat et autres, qui se sont efforcés de perfectionner la prophylaxie ou le traitement des maladies plombiques, il est juste de dire que des voix autorisées se sont fait entendre pour qu'on affranchisse les peintres des maladies qui les torturent et les déciment.

A la fin du siècle dernier, Guyton de Morveau parla le premier le langage de l'humanité en faveur des victimes de la peinture à la céruse.

En 1808, Mollerat proposa de substituer au blanc de plomb qui peuple les hôpitaux, le blanc de zinc qui est inoffensif. L'institut national de France, saisi de cette question, émit une opinion favorable à la substitution proposée, par l'organe de ses illustres rapporteurs Fourcroy, Berthollet et Vauquelin.

En 1848, une commission spéciale, nommée par ordre du ministre des travaux publics, M. Vivien, votait cette conclusion : « Au point de vue de la salubrité, la commission regarde comme étant incontestables les avantages de la substitution de l'oxyde de zinc à la céruse, en raison des effets nuisibles que cette dernière matière produit fréquemment, principalement sur les ouvriers et sur les personnes exposées à séjourner dans les habitations récemment peintes. »

Le 24 août 1849 parut un arrêté ministériel dont voici la teneur : « A l'avenir, le blanc de zinc sera exclusivement employé dans les travaux de peinture à l'huile, exécutés dans les bâtiments de l'Etat, par ordre du ministre des travaux publics. » Signé : Lacrosse.

Le 15 février 1852, le ministre de l'intérieur, de Persigny, adressa à tous les préfets une circulaire les invitant à prendre les mesures nécessaires pour que le blanc de zinc fût employé généralement dans les travaux de peinture des bâtiments départementaux et municipaux.

Depuis cette époque les ministres n'ont plus parlé de la céruse, si ce n'est pour en interdire la manipulation aux enfants employés dans l'industrie.

Cela ne suffit pas et il est encore nécessaire de respecter ce que disait Tanquerel des Planches : « Les maladies saturnines

compromettent la santé et même l'existence d'un grand nombre d'individus. Il est du devoir d'un gouvernement protecteur de prévenir, s'il le peut, le développement de pareilles affections. »

Si nos législateurs ne croient pas devoir interdire l'emploi de la céruse dans le bâtiment, comme le demandait Bouley, en 1879, à la Société de Médecine publique et d'hygiène professionnelle ; s'il n'ont pas entendu le cri d'alarme du conseil d'hygiène du département de la Seine, affirmant en 1887, par l'organe de M. Armand Gautier, la nécessité de n'accepter avec les entrepreneurs de peinture aucun marché où il ne serait formellement stipulé que la céruse et les préparations plombifères ne seront pas employées dans les travaux à faire ; s'ils n'écoutent pas les conseils des hygiénistes les plus compétents et les moins intéressés, tel que le professeur Arnould, de Lille (1), s'ils ne veulent pas ordonner le remplacement du blanc de plomb par le blanc de zinc, les ouvriers pourraient se défendre eux-mêmes.

Que la corporation des peintres se réunisse ; qu'elle décide que, par respect pour la vie humaine, elle interdit absolument à tous ses membres de manier la céruse, et les entrepreneurs seront obligés de renoncer à la peinture qui tue, cette grève, décidée au nom de l'hygiène, dut-elle faire fermer deux ou trois usines dans lesquelles les rats eux-mêmes ne sont pas en sûreté (2) et où le professeur Grisolle aurait voulu envoyer les forçats (3).

(1) Voici ce que le Lillois Arnould a courageusement écrit, en 1881, dans son excellent *traité d'hygiène*.

« A Lille, où se fabriquent moyennement 8 millions de kilogr. de céruse sur les 12 millions que produit la France entière, les saturnins sont communs et le nombre en diminue à peine, malgré les prétentions des cérusiers à l'assainissement de leur industrie. C'est qu'en effet les appareils de ventilation, le décapage mécanique, l'enveloppe des moulins, ne protègent que médiocrement les ouvriers partout où l'on fabrique la céruse en poudre. Une seule usine a introduit une amélioration sérieuse, la fabrication *au mouillé* (eau et huile) ; cette usine a très peu de malades. Mais elle en a encore, et il reste certain que l'assainissement radical de cette industrie serait son remplacement par la fabrication du blanc de zinc ou tout autre blanc non toxique ».

(2) Pour donner une idée de la force de l'agent toxique contre lequel je prêche la croisade ouvrière, en France comme à l'étranger, voici, d'après le docteur Reinwillier, comment le docteur Gros, chirurgien de l'hôpital de Moscou, rend compte de ce qui se passe dans les fabriques de céruse qui appartiennent aux

Par malheur, cette sainte ligue de la santé publique ne se créera peut-être point, bien qu'elle dût exister depuis 1781, moment où — n'en déplaise à quelques architectes parisiens zingophobes — l'Académie d'architecture de Paris, sur le rapport de Vincent-Montpetit, reconnut l'innocuité du blanc de zinc et demanda solennellement son emploi.

L'ouvrier continuera-t-il à fermer les yeux ? Si nos législateurs ne veulent pas agir, le peuple fera-t-il de même ?

seigneurs russes. « Dans la fabrique du prince O..., dit-il, la cuisinière, qui ne fait que préparer la nourriture des ouvriers, porte son liseré des gencives. L'employé du bureau est plombé de temps à autre. Les chevaux sont bientôt malades et hors de service. Six chiens, qui ne se tenaient guère que dans le bâtiment servant de réfectoire et de dortoir, ont péri successivement. Six chats, l'un après l'autre, ont été pris de coliques, d'émaciation, de paralysie des membres, et ont fini après des miaulements déchirants de plusieurs semaines. Des rats, qui infestaient la localité, ont été vus paralysés ! »

(3) « On a essayé de remplacer, dans les peintures à l'huile, le carbonate de plomb par le carbonate et l'oxyde de zinc ; si cette substitution était opérée, la classe si nombreuse des peintres en bâtiment serait à l'abri des maladies saturnines. Qui s'oppose à ce changement ? La routine.

« Il dépendrait cependant de l'autorité d'introduire l'amélioration dont je parle. Je suis, en effet, convaincu que si, dans les travaux de toutes nos grandes administrations publiques, on imposait pour condition aux entrepreneurs de remplacer le blanc de plomb par l'oxyde de zinc, cette pratique trouverait bientôt de nombreux imitateurs parmi les particuliers. Mais quelles que soient les précautions qu'on prenne, comme on ne pourra jamais préserver complètement des atteintes pernicieuses du plomb les ouvriers qui fabriquent la céruse et le minium, nous voudrions que, par une grande mesure de salubrité publique, le pouvoir ne permit la fabrication de ces produits que dans l'intérieur des bagnes.

« Il est pénible, de voir tous les jours, des hommes jeunes et valides, comme des soldats récemment libérés et une foule d'individus de toutes professions qui, faute d'ouvrage, vont par besoin, et pour un modique salaire, travailler dans les manufactures de plomb, où beaucoup succombent et où un plus grand nombre contractent des infirmités incurables qui les privent à jamais de pouvoir gagner leur vie.

« Si les arts ne peuvent se priver de la céruse et du minium, si la science est impuissante pour préserver l'humanité des émanations pernicieuses qui se dégagent dans la fabrication de ces produits, s'il doit y avoir des victimes, ne vaut-il pas mieux que ce soit parmi ces êtres dégradés, séquestrés de la société, que parmi les individus les plus valides de la classe ouvrière ? »

Pour réveiller les travailleurs, pour secouer l'indifférence des locataires, je rappelle encore une fois la délibération prise depuis plusieurs années par la commission des logements insalubres prescrivant la céruse de l'habitation parisienne.

En votant cette décision, combattue par quelques membres comme trop radicale, la commission a fait une œuvre sage, éminemment philanthropique, témoignant de sa vive sollicitude pour la santé des citoyens qui habitent nos maisons et de ceux qui les construisent, les embellissent où les réparent. Les ouvriers peintres s'en souviendront je l'espère, et comme ouvriers que l'intoxication menace, et comme citoyens armés d'un bulletin de vote.

Ceci dit de la céruse en particulier, revenons au saturnisme en général et indiquons sa prophylaxie.

Les mesures de préservation sont excessivement bien indiquées en une instruction du Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine, votée le 23 décembre 1881, dont voici le texte :

Les fabricants de céruse, massicot et minium ; les patrons d'ouvriers peintres en bâtiment, voitures et meubles coloriés, les mastiqueurs, ponceurs, brûleurs de peinture ; les fabricants de potée d'étain ; les potiers d'étain, de terre émaillée ; les faïenciers ; les fabricants d'émaux ; les fondeurs de plomb et de ses alliages ; les marchands et broyeurs de couleurs ; les fondeurs et polisseurs de caractères d'imprimerie ; les chefs d'atelier de typographie ; les polisseurs de glaces et de camée ; les fabricants et tailleurs de cristal ; les chaudronniers et mécaniciens ; les dessoudeurs de boîtes de fer blanc ; les cartouchiers ; les apprêteurs de poils, de cuir et de dentelles à l'acétate de plomb et à la céruse ; les fabricants de toiles cirées, papiers glacés, papiers peints, mèches à briquet plombifères, etc., etc., et en général, tous les chefs d'usines, d'ateliers, de chantiers où l'on manie le plomb et ses composés, doivent faire connaître à leurs ouvriers que ce métal et ses nombreuses préparations solubles ou insolubles sont *vénéneux*.

Le plomb et ses préparations sont *vénéneux*, même par leur simple contact avec la peau, mais surtout lorsqu'on respire ou qu'on avale les poussières qui contiennent ce métal.

Les patrons sont tenus de veiller à la stricte application des prescriptions et précautions suivantes :

I

Prescriptions et précautions relatives aux usines, ateliers et chantiers où l'on se livre soit à la fabrication, soit à la manipulation du plomb et de ses composés.

(A). — Usines à céruse, massicot et minium

Les usines où l'on fabrique la céruse, le massicot et le minium doivent pouvoir être facilement ventilées, balayées, lavées à grande eau dans toutes leurs parties.

Les opérations de l'*écaillage*, de l'*épluchage* et de l'*écrasage* de la céruse et du massicot, doivent être faites sous l'eau ou sur des matières sortant de l'eau et ruisselantes.

Les broyages et blutages de la céruse, du massicot et du minium seront pratiqués dans des appareils clos à parois de tôle rivée.

Les râclages, cassages, broyages, moutures, brossages de ces substances seront opérés, autant que possible, mécaniquement. Les manipulations directes avec jet à la pelle, les transports en chariots ou brouettes ouvertes sont interdits pour les matières sèches.

Les fours à calcination peuvent être construits dans les ateliers, à la condition qu'on prenne les moyens nécessaires pour que toute poussière ou fumée plombique soit entraînée au dehors.

Toutes les semaines, les charpentes, murs et planchers des ateliers doivent être lavés à grande eau pour enlever avec soin toutes les parcelles toxiques.

Un tuyau de conduite d'eau, muni d'un robinet au moins par trois hommes, se trouvera à la sortie des ateliers, pour que les ouvriers puissent, deux fois par jour, procéder aux soins de propreté indispensables à leur santé, soins dont il sera parlé au paragraphe 2.;

Les patrons et chefs d'atelier veilleront à ce que les blouses ou autres vêtements de travail restent à la fabrique pendant que les ouvriers vont prendre leurs repas au dehors. Ces vêtements seront battus et brossés plusieurs fois par semaine hors des heures de travail et loin des ateliers.

L'emploi de l'huile diminue d'une façon très efficace les inconvénients constatés dans la fabrication de la céruse à sec ou à l'eau.

Un registre spécial, mis à jour à chaque visite par le médecin, indiquera l'origine de l'ouvrier, ses précédents pathologiques, ses occupations antérieures dans la fabrique, la nature de son travail actuel, son état de santé au moment de la visite hebdomadaire.

(B). — Ateliers et chantiers de peintres en bâtiments, broyeurs de couleurs, ponceurs, etc.

Les ateliers et chantiers doivent être bien aérés et largement ouverts partout où il peut se produire des poussières provenant du broyage, ponçage et brûlage des couleurs et peintures plombifères.

Les ouvertures doivent être laissées béantes toutes les fois que des peintures à la céruse seront apposées sur les murs, les meubles, etc., tant que celles-ci ne seront pas desséchées.

Les blutages ou tamisages, transvasements, mélanges de couleurs, ne doivent pas être faits dans le local où séjournent habituellement les ouvriers.

Toutes les parties de l'atelier doivent être lavées à grande eau chaque fois que des poussières toxiques se seront produites et déposées sur les murs, les charpentes, le mobilier, etc.

Le patron, ou en son absence le chef d'atelier, est tenu de surveiller sévèrement la mise en pratique de ces précautions, et de s'assurer que ses ouvriers, avant d'aller prendre leurs repas, quittent leur blouse de travail et procèdent aux soins de toilette nécessaires.

On ne peut que désapprouver entièrement le broyage de la céruse sèche à la main, et son mélange à l'huile au moyen de

la mollette. Cette pratique est la cause d'un grand nombre d'accidents. Il est de beaucoup préférable, pour broyer la céruse avec les diverses couleurs, de prendre celle qui a été préalablement mélangée à l'huile dans les fabriques.

(C). — **Autres ateliers où l'on manie le plomb et ses diverses préparations**

Partout où l'on manie le plomb, ses alliages et ses autres préparations, les chefs d'atelier doivent éviter tout ce qui pourrait mettre inutilement l'ouvrier en contact direct avec le plomb en nature et ses divers composés.

Ils doivent veiller à la propreté minutieuse des ateliers et en exclure, par des lavages répétés, toutes les poussières plombiques.

Ils doivent, autant que possible, éviter tous battages, pelletages, trépidations, etc., qui pourraient se produire dans les pièces closes où travaillent les hommes ; ces opérations occasionnent et soulèvent des poussières plombiques dangereuses.

Dans aucun cas, l'ouvrier ne sera astreint à broyer ou bluter des préparations plombiques telles que : émail en poudre, cristal, potée d'étain, fards, cendres plombiques, couleurs en poudre à la céruse, etc., autrement qu'en vases clos.

On ne doit pas laisser les ouvriers séjourner, et moins encore prendre leurs repas, dans des enceintes où se dégageraient notoirement des poussières contenant du plomb.

II

Prescriptions et conseils relatifs aux ouvriers

Les ouvriers qui manient le plomb sous toutes ses formes : métal, alliages, préparations solubles ou insolubles, doivent considérer comme certain que l'absorption du toxique peut se faire par le simple contact avec la peau, mais qu'elle a surtout lieu par la bouche, les narines et le jeu de la respiration. Ils sont par conséquent tenus, dans l'intérêt commun,

de prévenir tout dégagement de composés plombiques à l'état de poussières et d'éviter tout contact direct inutile avec le plomb et ses préparations. La propreté de leur personne, de leurs vêtements, de leurs outils, et en particulier de leurs mains, de leur figure et, plus particulièrement de leur bouche au moment de leurs repas, est une condition indispensable de leur santé.

Ces précautions, jointes à une bonne alimentation, surtout si l'on évite tout excès, et en particulier l'abus des boissons, suffisent pour rendre leur travail à peu près inoffensif.

Tout ouvrier sortant d'une céruserie, plomberie, chantier de peinture en bâtiment, cristallerie, émaillerie, etc., doit, par conséquent, se laver les mains, la face, les narines, et se rincer la bouche avec le plus grand soin. Pour cela, après s'être vivement frotté les mains, les avant-bras et les sillons des ongles avec du sable ou de l'argile mis à sa disposition par le patron, il se rincerait dans l'eau courante. Il devra procéder alors au lavage des narines, de la bouche, de la figure, épousseter ses vêtements de ville, éponger ses chaussures, etc.

Tout ouvrier qui sort d'un atelier ou d'une fabrique ayant sur ses mains, ses bras, ses vêtements, des poussières ou des maculatures plombiques, s'expose à absorber le toxique, soit par les poumons, soit par la bouche durant les repas.

Aucun aliment ne doit être déposé ni consommé dans la fabrique ou l'atelier.

Les cérusiers, peintres, émailleurs, auront soin plus qu'aucun autre ouvrier d'éviter toute cause débilitante. La plus dangereuse est l'abus des boissons alcooliques.

Il est vivement conseillé au médecin de la fabrique de mettre momentanément au repos les ouvriers qui présenteraient le moindre liseré bleu des gencives, l'acidité fétide de l'haleine, l'insomnie, la colique sèche, la paralysie ou l'algésie saturnines, et de ne les recevoir de nouveau que lorsque tous ces symptômes se seront parfaitement dissipés. Si une nouvelle attaque de saturnisme reparaisait, le médecin devrait prescrire, ainsi qu'on le pratique dans les usines les mieux tenues, le renvoi définitif de l'ouvrier reconnu incapable de reprendre ce dangereux travail.

Les ouvriers qui manient le plomb et ses composés doivent recourir à une alimentation suffisante et aussi substantielle que possible, user largement de lait légèrement miellé, manger salé, éviter les aliments acidulés.

Les bains sulfureux ou savonneux, pris toutes les semaines, sont fort utiles.

Dès le début des accidents, l'ouvrier doit recourir au médecin qui jugera des précautions à prendre et de l'opportunité de l'usage interne de l'iodure de potassium qui, prescrit avec prudence, produit les meilleurs résultats. Ce médicament, qui est employé comme moyen préventif dans plusieurs fabriques françaises du Nord et de la Belgique, ne doit être pris que sur l'ordonnance et sous la surveillance du médecin.

L'usage des boissons et limonades sulfuriques ne saurait être recommandé.

Le Conseil d'hygiène publique et de salubrité a approuvé l'instruction qui précède dans sa séance du 23 décembre 1881.

Et maintenant, encore un mot :

Je disais au début de cette conférence : « Les Français ne sont pas égaux devant la maladie ». Je finirai par l'affirmation d'une autre inégalité fâcheuse, la voici : « Les ouvriers malades ne sont pas égaux devant la réparation des dommages subis en cours de travail. »

En effet, la loi sur les accidents, qui est une des mesures sociales les plus belles de ces dernières années, ne s'applique pas aux intoxications.

Pour que l'ouvrier paralysé, estropié, devenu incapable de gagner son pain, ait droit à une indemnité, il faut que son incapacité de travail soit le résultat d'un accident soudain, rapide, aigu, retentissant ; mais s'il a été empoisonné lentement, par petites doses successives, il n'a rien à attendre des patrons au service desquels il a pris son mal.

Il y a là une anomalie, voisine de l'injustice, sur laquelle j'ai eu l'honneur d'appeler l'attention, avant même que la loi sur les accidents fut appliquée.

En 1898, à la Section d'hygiène du Congrès de l'association française pour l'avancement des sciences tenu à Nantes, je fis cette motion :

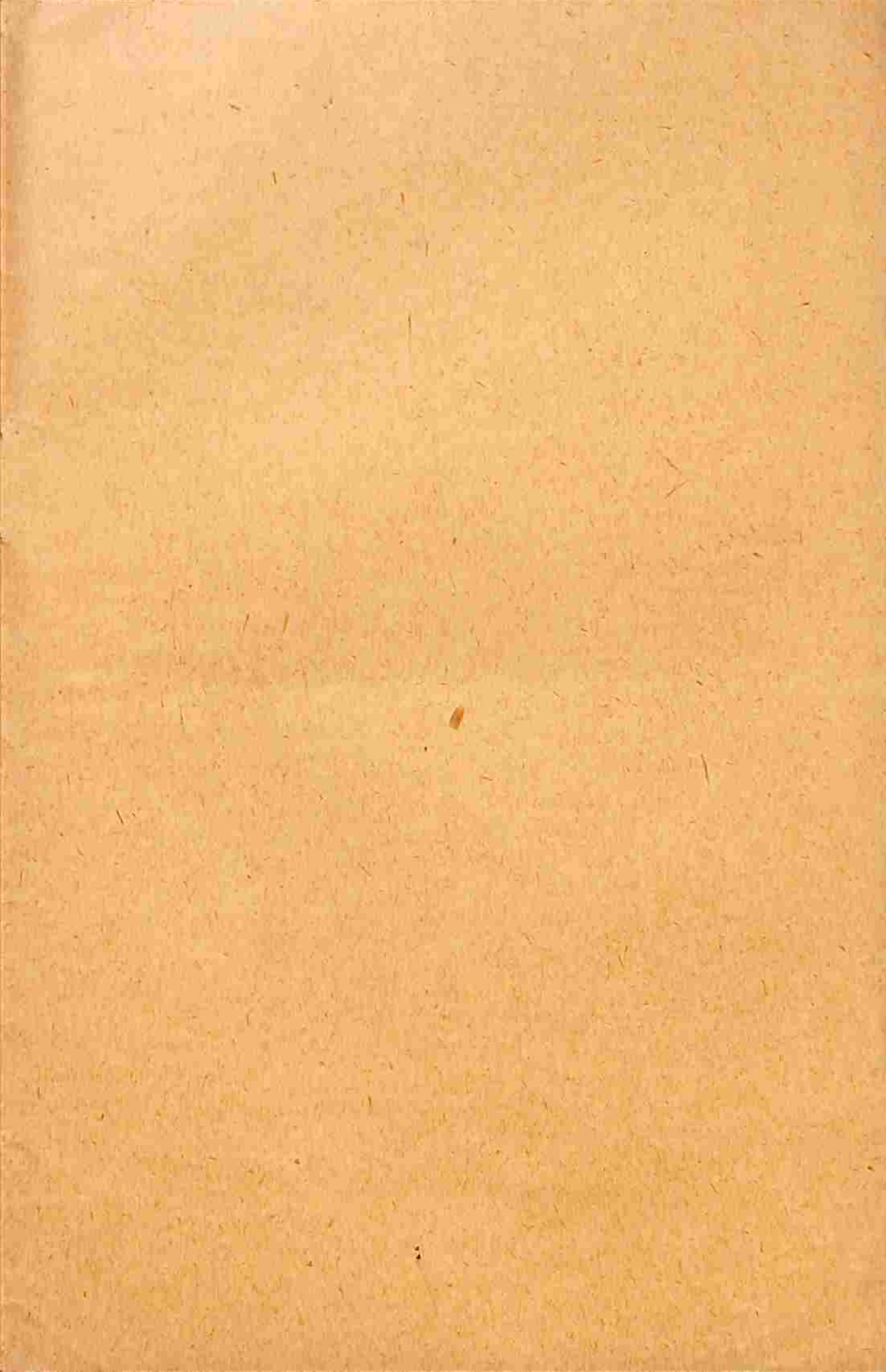
Une Commission parlementaire travaille à l'élaboration des réglemens d'administration complémentaires de la nouvelle loi sur les accidents ; à cette commission je propose de transmettre ce vœu :

Si la loi est mise en vigueur, les intoxiqués de l'industrie doivent en profiter comme les blessés, parce que tous les invalides du travail ont droit à la même sollicitude, qu'ils soient mutilés ou empoisonnés.

Ma proposition ne fut point adoptée par la majorité des Congressistes de Nantes. Elle a été reprise par le Congrès corporatif des peintres de Paris à la bourse du travail. C'est un succès dont j'éprouve quelque fierté. Il affirme la collaboration de deux catégories de Citoyens plus rapprochés qu'on ne croit ; il scelle l'alliance de deux éléments de progrès dont nous chantions la venue sous l'empire, au vieux quartier latin, en ce refrain de Pierre Dupont :

Le Socialisme a deux ailes :

L'étudiant et l'ouvrier.



Principales Publications du D^r Felix BREMOND

VOLUMES

Essai sur les hallucinations.
Hygiène usuelle.
Rabelais médecin (Gargantua).
Rabelais médecin (Pantagruel).
Rabelais médecin (le tiers livre).
Les Préjugés en médecine.
Les Passions et la santé.
Précis d'hygiène industrielle.
Les Maladies de Paris
Dictionnaire de la Table.

VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES

Séries d'articles au-dessous de 1,000 lignes :
Causeries du docteur (*Evénement*).
Causeries médicales (*Courrier de France*).
Conseils aux mères (*Globe*).
L'Actualité médicale (*Voltaire*).
Médecine et médecins (*Télégraphe*).
Les Sports de la cinquantaine (*Hygiène pour tous*).
Maladies de l'hiver (*Hygiène pour tous*).
Aphorismes de médecine populaire (*Echo des villes d'eau*).
Panthéon mural de la science (*Journal de la santé*).
La Médecine en proverbes (*Journal de la santé*).
Pathologie externe (*Journal de la santé*).
Hygiène et médecine (*France de Bordeaux*).
Propos d'été (*Petit Médecin*).
Un peu de tout (*Petit Médecin*).
Gibier et venaison (*Médecine populaire*).
Curiosités médicales (*Médecine populaire*).
Le Boire et le Manger (*Petit Marseillais*).
Petites chroniques médicales (*Petit Marseillais*).
Jouets et bonbons (*Jeune Mère*).
Géographie pathologique (*Revue médicale*).
Les Médecins célèbres (*Littérature médicale*).
Ephémérides de la science (*Littérature médicale*).
Hygiène de l'enfant (*Nouveau-né*).
Médecine d'urgence (*Agriculture nouvelle*).
Les Saints guérisseurs (*Praticien*).
La Science en famille (*La Famille*).
La Science et les savants (*Petite République*).
La Santé publique (*Dimanche Illustré*).
Sécurité au théâtre (*La Lorgnette*).
Pathologie provençale (*Annales de Provence*).
Fantaisies médico-littéraire (*Journal d'hygiène*).
La Gaité curative (*Journal d'hygiène*).
Chroniques scientifiques (*Libre Parole*).
Hygiène de la toilette (*Vigie algérienne*).
Hygiène sociale (*Var républicain*).
Rabelais médecin — conférence (*Revue Scientifique*).